

L'Opération Tranquillité Seniors, c'est quoi ?

Seniors : la gendarmerie veille

Les personnes de plus de 65 ans représentent plus de 20% de la population française, mais demeurent en proportion davantage victimes d'escroqueries ou de cambriolages. Pour protéger ces populations plus vulnérables, la gendarmerie nationale a mis en place l'Opération Tranquillité Seniors (OTS).

L'Opération Tranquillité Seniors, c'est quoi ?

L'Opération Tranquillité Seniors prévient l'isolement des personnes âgées :

- en organisant des patrouilles plus régulières autour des logements signalés ;
- avec des visites de gendarmes à votre domicile, pour s'assurer que vous êtes en sécurité ;
- via des conseils de prévention.



Comment s'inscrire ?

Vous êtes senior et souhaitez bénéficier de l'Opération Tranquillité Seniors ? Des personnes de votre entourage (parents, grand-parents...) sont vulnérables ?

Rendez-vous dans la gendarmerie dont vous dépendez pour vous inscrire.